**AB Service France**

**Société par Actions Simplifiée**
**Au capital de 10.000 Euros**
**Siège social : 4 Rue des Douelles**
**44830 BOUAYE**

**900 251 075 RCS NANTES**
***(ci-après la « Société »)***

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**
**EN DATE DU 20 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt avril,
A dix heures,

Au 11 Avenue de l'Ados – 95800 CERGY,

**La société AB SERVICE KFT,** Société à Responsabilité Limitée de droit hongrois au capital de 3.000.000 FH dont le siège social est Izabella Utca 80 – 1064 Budapest (HONGRIE), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de droit hongrois sous le numéro 01.09.288133, représentée par son Gérant, Monsieur Wilfried MERAFINA,

Titulaire de **100 actions** d'une valeur nominale de 100,00 € chacune,

Agissant en qualité d'Associé unique de la Société, statuant sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

- **Décision de mettre fin au mandat du premier Président de la Société ;**
- **Nomination d'un nouveau Président, personne morale de droit étranger ;**
- **Désignation du représentant permanent de la nouvelle personne morale Présidente ;**
- **Décision de mettre fin au mandant du premier Directeur Général de la Société sans pourvoir à son remplacement ;**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

A pris ce jour les décisions suivantes :

**DÉCISION N°1**

L'Associé unique décide de mettre fin, à compter de ce jour et sans indemnité, au mandat du premier Président de la Société, à savoir la société TRIANGLE INTERIM SOLUTIONS RH (354 088 544 RCS PONTOISE).

**Cette décision est adoptée par l'Associé unique.**

**DÉCISION N°2**

L'Associé unique décide de nommer en qualité de Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, la société **AB SERVICE KFT,** Société à Responsabilité Limitée de droit hongrois au capital de 3.000.000 FH dont le siège social est Izabella Utca 80 – 1064 Budapest (HONGRIE), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de droit hongrois sous le numéro 01.09.288133.

Son représentant légal, Monsieur Wilfried MERAFINA, déclare accepter cette fonction. Il ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de son mandat, mais ses frais de représentation et de déplacement lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

**Cette décision est adoptée par l'Associé unique.**

**DÉCISION N°3**

Comme conséquence de l'adoption de la décision qui précède et conformément aux statuts de la Société, l'Associé unique décide de désigner Monsieur Wilfried MERAFINA, né le 10 avril 1975 à LE PLESSIS-BOUCHARD, domicilié 11 Avenue de l'Ados – 95800 CERGY, de nationalité française, en qualité de représentant permanent personne physique du nouveau Président personne morale de la Société.

**Cette décision est adoptée par l'Associé unique.**

**DÉCISION N°4**

L'Associé unique décide de mettre fin, à compter de ce jour et sans indemnité, au mandat de Directeur Général de la société ARC FINANCES (820 872 810 RCS NANTES), et de ne pas pourvoir à son remplacement.

**Cette décision est adoptée par l'Associé unique.**

**DÉCISION N°5**

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de Droit.

**Cette décision est adoptée par l'Associé unique.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président-Associé unique.

**Le Président Associé unique**
**La société AB SERVICE KFT**
**Représentée par M. Wilfried MERAFINA**

